

## **Préavis 20/2012 – relatif au projet d'arrêté d'imposition**

M. Le Président, Mesdames et Messieurs, Chers Collègues,

Je serai brève, car le groupe UDC est fort satisfait de ce préavis et de la manière dont il a été présenté. Des informations plus détaillées ont été apportées en commission, informations utiles dans le contexte économique général et que vous retrouvez dans ce rapport.

Ce préavis nous a permis d'établir la place de notre commune vis-à-vis d'autres communes de ce canton, ce qui amène de l'objectivité, des faits et des chiffres.

Inquiétant reste tout de même les charges liées qui sont en hausse d'année en année sans que nous puissions réellement les contrôler. Préoccupant reste le nombre d'investissements annoncés, ceux-ci étant des projets conséquents. Affaire à suivre afin de garder une marge d'auto-financement positive, promise par notre Municipal des finances.

Concernant la taxe au sac, qui sera introduite en janvier 2014, et qui nous amènera un produit, il s'agira également d'investir pour faciliter le tri des déchets. Je profite de rappeler que le postulat Staeger 'Pour une politique de collecte des déchets incitant au tri a été pris en considération le 23 février 2011, sans retour de la Municipalité à ce jour. Des pourparlers étaient en cours pour le choix d'une parcelle adéquate. J'espère que nous aurons bientôt une réponse.

Le groupe UDC se prononcera donc en faveur de ce taux d'imposition et des deux amendements proposés et votés à l'unanimité en commission.